

Bruxelles, le 31 janvier 17

Succès de la digitalisation des éco-chèques

En 5 ans, la popularité des éco-chèques n'a cessé de croître. Plus de 80.000 entreprises en ont fait bénéficier leurs employés en 2016, soit 1,6 millions de salariés (en progression de 10% par rapport à 2015). Le volume d'émission s'élevait en 2016 à 232 millions € (en progression de + 15% par rapport à 2015). 10 nouveaux secteurs ont inclus les éco-chèques dans leurs conventions collectives.

Ce pouvoir d'achat dédié soutient des secteurs créateurs d'emplois locaux et sensibilise les consommateurs à une consommation durable. Plus de 1.000 produits peuvent être achetés avec les éco-chèques, des produits générateurs d'économies d'énergie ou d'eau, favorisant la gestion des déchets,...

Ces 232 millions € correspondent à 232 millions € de consommation intérieure, ils ne sont ni épargnés, ni dépensés à l'étranger. Certains commerces bénéficient largement de ce pouvoir d'achat (électronique, vélo, bio,...). 41 % de ces montants sont dépensés dans les commerces de proximité et les commerces spécialisés.

La dématérialisation des éco-chèques est en route

Les éco-chèques sont émis sous format électronique depuis le 1^{er} mars 2016. En un an, 30% des éco-chèques sont déjà sous forme électronique. Une enquête réalisée auprès de bénéficiaires d'éco-chèques électroniques révèle un taux de satisfaction de 82%.

C'est grâce à la mobilisation de tous les acteurs (émetteurs, commerçants, employeurs) et aux investissements consentis que cette transformation a pu être menée à bien dans des délais relativement courts.

L'ASA (Agence pour la Simplification Administrative) a chiffré que le passage aux éco-chèques électroniques à 100 % permettrait de réduire de 41 millions € les charges administratives (tous acteurs confondus). En plus de cette diminution des charges administratives indirectes, le passage à l'électronique et l'effet de la concurrence ont conduit à une baisse des coûts directs de 10 à 50%, un effet plus visible pour les petites entreprises.

Suppression des éco-chèques?

Transformer les éco-chèques en net sur la fiche de salaire comporte un risque fiscal réel pour les salariés. En effet, en cas de transfert sur la fiche de salaire, plus rien ne distinguera les éco-chèques du salaire en lui-même. La tentation de taxer ces 232 millions € sera grande dans le futur.

Par ailleurs, transformer les éco-chèques en ligne sur la fiche de salaire aura aussi un impact négatif sur la consommation intérieure et sur le chiffre d'affaires de nombreux commerçants.

"Supprimer les éco-chèques serait un signe d'instabilité du cadre légal pour l'ensemble des acteurs économiques. Ce cadre légal, soutenu par les partenaires sociaux, a été approuvé en conseil des ministres, il y a à peine un an. Tous les acteurs du système, y compris les commerçants et les clients, ont investi pour faire de ce changement une réussite. Et maintenant, que le succès est au rendez-vous, il faudrait tout supprimer!" explique Philippe Symons, président de VIA.



Plus d'information:
www.viabelgium.be

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.

Contacts presse :

Edenred: Bram Smets: 0478/619 521 – e-mail: bram.smets@ketchum.com

Sodexo:

Géraldine Reinarz, Sodexo Benefits & Rewards, 0478/582689 – e-mail: geraldine.reinarz@sodexo.com

Cathy Schoels, 0477/680 280, e-mail: cathy.schoels@gmail.com

Monizze: Nadège Foccart, 0472/75 09 08, nadege@monizze.be